MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Garde républicaine

Décision n° 14036 du 22 août 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la garde républicaine – branche « cavalerie »

NOR : *INTJ1822265S*

Le commandant de la garde républicaine,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 22375 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727030S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er septembre 2018 :

Jungas Thierry NIGEND : 156 221 NLS : 8 013 758

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er septembre 2018 :

Maas Johann NIGEND : 168 579 NLS : 8 024 369

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er septembre 2018 :

Chrétien Richard NIGEND : 133 594 NLS : 5 311 652

Duma Sébastien NIGEND : 134 883 NLS : 5 312 013

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 août 2018.

Le colonel, commandant par suppléance
la garde républicaine,
J.-M. Grimal